

Une date de procès est fixée pour le détenu administratif Mohammad Abu Sakha

3 mars 2016



Un procès en appel pour Mohammed Abu Sakha, artiste et professeur au sein de l'École du Cirque Palestinienne a été fixé au 21 mars prochain. Arrêté le 14 décembre 2015, il est depuis en détention administrative, sans aucune charge retenue contre lui.

L'appel a été basé sur le fait que Abu Sakha est détenu sans inculpation ni jugement, ce qui constitue une détention arbitraire.

Mohammed Abu Sakha a été arrêté le 14 décembre 2015 vers 16h alors qu'il traversait le checkpoint de Zaatara près de Naplouse pour se rendre sur son lieu de travail à Bir Zeit près de Ramallah.

Abu Sakha travaille comme artiste et professeur à l'École de Cirque Palestinienne depuis 2007. A l'époque il faisait partie des étudiants, puis est devenu professeur et artiste en 2011 dans le même cirque. Il a participé à de nombreux spectacles en Europe et aux Etats-Unis et tourne également en Palestine. Il était censé participer à des formations à l'étranger en mars et juin 2016.

Un ordre de détention administratif a été émis à l'encontre de Mohammed Abu Sakha, débutant le 25 décembre 2015, jusqu'au 13 juin 2016. Le procureur militaire estime que Abu Sakha est actif dans une organisation illégale selon la justice militaire. Il prétend également que Abu Sakha a des activités militaires

(sans spécifier les détails de ces activités) et qu'il est associé à d'autres détenus, sans identifier les noms de ces détenus. Le juge militaire à la cour d'Ofar a confirmé l'ordre de détention administrative le 1^{er} janvier 2016 sans preuve suffisante ni information claire, ou sans même enquêter sur l'exactitude des informations présentées par le procureur.

Le juge a affirmé que Abu Sakha constituait une grave menace et que les conditions générales de la région exigent de le retenir en détention.

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir des prisonniers indéfiniment sur la base d'informations secrètes sans les inculper ni leur permettre de passer en jugement. En Cisjordanie occupée, l'armée israélienne est autorisée à émettre des ordres de détention administrative contre des civils palestiniens sur la base de l'ordre militaire 1651. Il donne aux commandants militaires le pouvoir de détenir un individu pour une période allant jusqu'à 6 mois renouvelables s'ils ont des « motifs raisonnables pour supposer que la sécurité de la région ou la sécurité publique » exige la détention. Ce procédé peut être renouvelé indéfiniment.

Source : <http://www.addameer.org/news/appeal...>

AGIR pour la libération de Mohammed Abu Sakha.

Participer à des **actions Twitter et Facebook** pour les 100 jours d'emprisonnement de Mohammed Abu Sakha.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Une-date-de-proces-est-fixee-pour-le-detenu-administratif-Mohammad-Abu-Sakha>